



Votre assurance hypothécaire travaille-t-elle pour *vous* ou votre *banque*?

Choisissez une **assurance hypothécaire personnelle** et...

Devenez propriétaire de votre assurance hypothécaire.

Assurance personnelle : Vous êtes le propriétaire.

Assurance-crédit* : La banque est la propriétaire.

Choisissez votre bénéficiaire.

Assurance personnelle : Vous choisissez votre bénéficiaire.

Assurance-crédit* : La banque est automatiquement le bénéficiaire.

Magasinez.

Assurance personnelle : Magasinez pour de meilleurs taux d'intérêt et transférez votre hypothèque à un autre prêteur tout en gardant la même couverture.

Assurance-crédit* : Si vous transférez votre hypothèque à un autre prêteur, l'assurance prend fin et vous devez soumettre une demande pour une nouvelle couverture.

**assurance hypothécaire offerte par une banque.*



Assomption Vie

www.assomption.ca



Plus de renseignements sur nos produits d'assurance hypothécaire personnelle :

- Conçus pour les gens âgés de 18 à 75 ans.
 - Sans examen médical pour couverture allant jusqu'à 499 999\$*.
 - Primes qui ne changeront pas pour la durée de la police.
 - Assurance nivelée ou décroissante.
 - Couvertures flexibles de 10, 15, 20, 25, 30 et 35 ans.
 - Option d'assurance invalidité basée sur le remboursement d'un prêt ou le remplacement d'un revenu.
- Couverture maladies graves allant jusqu'à 25 000\$.

**Des restrictions s'appliquent.*

